

**CONCOURS «Assistez à un match de l'Impact en famille»
Du 7 au 20 juillet 2011**

Règlement du concours

Le concours « Assistez à un match de l'Impact en famille » est organisé par Uniprix Inc. Il se déroule sur Internet du 7 au 20 juillet 2011.

1. DESCRIPTION DÉTAILLÉE DU CONCOURS

Ce concours est en ligne seulement sur le site Uniprix. Ne sont pas admissibles à ce concours, les employés d'Uniprix, des sociétés qui lui sont affiliées, les employés de l'agence web Reptiletech et les personnes résidant à la même adresse.

Ce concours débute le 7 juillet 2011 à 0 h 01 et se termine le 20 juillet 2011 à 23 h 59. Le tirage des formulaires d'inscription aura lieu par tirage au sort le 21 juillet 2011 à 11 h au siège social d'Uniprix situé au 5000, boul. Métropolitain Est, à St-Léonard.

Pour participer, vous devez :

- visiter la section concours du site Internet Uniprix : www.uniprix.com/fr/concours/ et cliquer sur « Participez! »;
- remplir le formulaire d'inscription en remplissant tous les champs requis.

Et pour augmenter vos chances de gagner, invitez des amis à participer au concours !

- Référez un ami: Augmentez de 2 fois vos chances de gagner
- Référez deux amis: Augmentez de 4 fois vos chances de gagner
- Référez trois amis: Augmentez de 6 fois vos chances de gagner
- Référez quatre amis: Augmentez de 8 fois vos chances de gagner
- Référez cinq amis: Augmentez de 10 fois vos chances de gagner

Aucun achat requis. Limite d'une participation par jour, par adresse courriel.

2. SÉLECTION DES GAGNANTS

Le 21 juillet 2011, à 11 h, les gagnants seront sélectionnés par tirage au sort de tous les bulletins de participation admissibles. Les gagnants seront avisés par courriel ou par téléphone et recevront leur prix par la poste dans un délai raisonnable après la fin du concours.

Le prix devra être accepté tel que décerné et ne peut être converti en argent comptant ou être transféré. Les inscriptions sont sujettes à vérification par les administrateurs du concours. Toutes les inscriptions frauduleuses ou incomplètes seront rejetées et ne seront pas admissibles. Les décisions des juges en cette matière sont définitives.

3. PRIX

Il y a 50 forfaits famille à gagner. Chaque forfait comprend :

4 billets pour assister au match de l'Impact vs Porto Rico au stade Saputo le dimanche 31 juillet 2011 à 14 h 30.

Valeur totale de 4 000 \$

4. ADMISSIBILITÉ

Pour être admissibles au concours, les participants doivent être des résidents légaux du Canada et doivent être âgés de dix-huit (18) ans ou plus. En complétant le bulletin de participation en ligne, vous acceptez les Règlements Officiels. Les participants doivent fournir les champs demandés afin qu'Uniprix puisse communiquer avec eux dans l'éventualité où ils gagneraient.

Ne sont pas admissibles à ce concours, les employés d'Uniprix, des sociétés qui lui sont affiliées, l'agence web Reptiletech et les personnes résidants à la même adresse.

5. Général

Aucune correspondance au sujet de ce concours ne sera échangée, sauf avec les gagnants potentiels. Uniprix n'assume aucune responsabilité quant aux erreurs en ligne ou aux erreurs d'impression sur tout matériel distribué pour ce concours.

En participant à ce concours, les participants attestent qu'ils n'ont pas fait l'achat de services Internet ou de téléphonie dans le but de participer à ce concours. Les participants attestent ne pas avoir endommagé ou causé une interruption de la promotion et/ou empêché les autres de se prévaloir de la promotion, tel qu'interdit par la loi.

Uniprix n'assume aucune responsabilité en cas de manquement du site du site Web d'Uniprix pendant la promotion du présent concours ou de problèmes ou de défaillances techniques des systèmes informatiques en ligne, des serveurs, des fournisseurs d'accès, du matériel informatique, des logiciels ou de la messagerie électronique. Uniprix n'assume aucune responsabilité à l'égard des bulletins d'inscription perdus, reçus trop tard, mal acheminés ou non admissibles, ni à l'égard de toute défaillance informatique ou en ligne, des erreurs humaines ou des défauts techniques qui peuvent survenir dans le cadre de l'administration du présent concours. Si, pour une raison quelconque, le présent concours ne peut se dérouler comme prévu (notamment en raison d'un problème informatique causé par un virus, un bogue, une tentative d'altération, une intervention non autorisée, une fraude, une défaillance technique ou pour une autre cause indépendante de la volonté d'Uniprix, ou si un geste, quel qu'il soit, entache ou altère l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité ou la conduite régulière du présent concours), Uniprix se réserve le droit, à sa discrétion absolue et exclusive, de déclarer une personne inadmissible et/ou d'annuler, de modifier ou d'interrompre le concours ou encore d'y mettre fin.

Uniprix ne saurait en aucun cas être tenu responsable des pertes ou des dommages découlant de l'utilisation des renseignements qui figurent sur le site Web ou du fait qu'une personne s'est fiée à ceux-ci, ou encore de l'utilisation du site Web. Uniprix ne donne aucune garantie quant à la teneur, à l'exactitude ou à l'exhaustivité de ces renseignements ou aux délais qui y sont mentionnés, ni ne garantit que l'on peut s'y fier, pour quelque raison que ce soit. Uniprix et ses filiales, officiers, directeurs, employés, agents et représentants respectifs (collectivement appelés les « Entités ») se dégagent de toute responsabilité quant à la représentation et aux garanties, expresses ou implicites, en fait ou en droit, en lien avec l'ensemble des prix. En réclamant un prix, les gagnants acceptent d'assumer tous les risques et acceptent que le prix soit remis à condition que chaque Entité impliquée dans le concours n'assume AUCUNE responsabilité quant aux blessures, pertes, décès ou autres dommages, de quelque nature que ce soit, causés par le prix ou résultant de l'acceptation, de la possession ou de l'utilisation utilisation du prix ou de la participation du gagnant au tirage pour le concours.

Le prix ne peut être échangé ou transféré sans l'autorisation d'Uniprix. Uniprix se réserve le droit de remplacer le prix si celui décrit n'est pas disponible pour une raison indépendante de sa volonté. Dans l'éventualité où il serait impossible d'offrir un prix de remplacement, Uniprix se réserve le droit d'offrir un prix de moindre valeur que le prix original ou de ne pas remettre cette portion du prix.

Les chances de gagner seront déterminées par le nombre d'inscriptions admissibles reçues d'ici la date de fin du concours.

Pratiques en matière de collecte des informations. L'information personnelle amassée parallèlement à ce concours sera utilisée par Uniprix : (1) pour administrer le concours, incluant l'annonce des gagnants et l'inclusion des noms des gagnants sur une liste des gagnants disponible au public et (2) pour des activités de publicité/marketing futures d'Uniprix. Uniprix divulguera les informations personnelles à son personnel dans le cadre de leurs tâches reliées au concours. Ce concours est sujet à la politique d'Uniprix en matière de vie privée.

Tous les frais liés à la réception et à l'utilisation des prix, y compris les suppléments, les honoraires, incluant le voyage, les taxes (fédérales, provinciales, étatiques et locales) et les imprévus, sont à la charge exclusive du gagnant. Uniprix n'accepte aucun engagement ou responsabilité en relation avec des accidents, des pertes ou dommages de toutes sortes découlant de ce concours ou prix.

Toute personne choisie ne répondant pas aux termes invoqués dans ces règlements sera disqualifiée et pourrait, à la discrétion absolue d'Uniprix, être bannie de participer aux concours Uniprix pour une période déterminée par Uniprix, sans préjudice du droit d'Uniprix d'exercer un recours pour tout dommage ayant pu être occasionné par l'infraction de ces règlements par ladite personne. Si, pour quelque raison, des gagnants devaient être disqualifiés, d'autres gagnants seront choisis, à la seule discrétion d'Uniprix.

Le commanditaire de ce concours est Uniprix Inc., 5000 Métropolitain est, St-Léonard, Québec, Canada.

En cas de divergence entre la version anglaise et la version française de ces règlements, les règlements de langue française prévalent.